



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20240226-DCM2024_1_9-DE

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir SIMON Mikaël à FRANCHETEAU Laurent, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, BERTHOLOM Cyril à SINIC Aurélie, GOURVES Muriel à CARIOU Philippe, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine

ABSENTE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Monsieur ARZUR Yvon

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 14
DATE DE LA CONVOCATION : 20 FEVRIER 2024
DATE D'AFFICHAGE : 21 FEVRIER 2024

DCM N°2024-1-9

Objet : PROJET ERASMUS+ ECOLE ELEMENTAIRE : PORTAGE FINANCIER DU PROJET

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

L'école René Tressard de Pleuven a obtenu l'accréditation Erasmus+ fin janvier 2024 pour mettre en œuvre des projets de mobilités européennes pour les élèves et les enseignants de l'école. Cette accréditation ouvre le droit à des demandes de subventions pour financer des projets.

L'Ecole n'étant pas un établissement avec une entité juridique, les enseignants sont à la recherche d'un porteur financier qui recevra les sommes allouées et sera garant de leur utilisation eu égard aux projets retenus.

Une décision est attendue le 1^{er} juin 2024 pour une utilisation des fonds alloués entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 août 2025.

Les fonds pourraient être reversés à l'OCCE de l'Ecole sous forme de subvention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Décide** du principe d'être porteur financier du projet Erasmus+ de l'école Elémentaire de Pleuven,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

